

Diplôme d'Études Supérieures de Notariat



FACULTÉ DE
DROIT
SCIENCES
ÉCONOMIQUES
& GESTION
D E N A N C Y

OBJECTIFS

Le **Diplôme d'Études Supérieures de Notariat** (DESN) est un diplôme universitaire délivré par l'Université de Lorraine. Il constitue à compter de septembre 2024 la voie principale d'accès à la profession de Notaire.

Il s'agit d'un diplôme créé par le décret n° 2022-1298 du 7 octobre 2022 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat et réglementé par l'arrêté du 5 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat, ainsi que par des conventions d'application nationale et locales conclues entre l'Université de Lorraine et l'Institut National des Formations Notariales (INFN).

ORGANISATION DES ETUDES

La formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) permet aux candidats d'acquérir la maîtrise des techniques juridiques nécessaires à la pratique notariale. D'une durée de vingt-quatre mois, cette formation comprend des enseignements portant sur des sujets qui présentent un intérêt particulier pour l'exercice de la profession de notaire. Elle est répartie en trois périodes consacrées respectivement à l'étude des thématiques correspondant aux différents aspects de la profession de notaire :

- le notaire, officier public et ministériel
- le notaire, expert judiciaire
- le notaire, entrepreneur libéral

Les enseignements sont dispensés par une équipe pédagogique constituée d'enseignants-chercheurs et de praticiens.

La formation se réalise en alternance avec un stage de vingt-quatre mois que les étudiants doivent accomplir au sein d'une étude notariale au moyen d'un contrat de travail qui peut prendre la forme notamment d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

A l'issue de cette formation de 24 mois d'enseignements et de 24 mois de stage, l'étudiant doit, au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite à toutes les périodes de formation, soutenir son rapport de stage ou son mémoire.

Le DESN est donc réparti sur (au moins) 3 années universitaires

CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès au DESN est de droit pour tout titulaire d'un Master 2 Droit Notarial
- Les étudiants titulaires d'autre Master 2 peuvent y accéder s'ils sont sélectionnés à cette fin par l'INFN (Institut National des Formations notariales)

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Inscription à faire auprès du Service de la scolarité

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

Première période de formation : « **Le notaire, officier public et ministériel** » : 85 heures

Deuxième période de formation : « **Le notaire, expert juridique** »

Module ingénierie des actes du droit des personnes et de la famille et techniques liquidatives (90 heures)

Module ingénierie des actes du droit immobilier et du droit rural (120 heures)

Module ingénierie des actes du droit des affaires et de l'entreprise (90 heures)

Troisième période de formation : « **Le notaire, entrepreneur** »

Module d'expertise entrepreneuriale (108 heures)

Module de langue étrangère (60 heures)

Stage professionnel :

Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois (rédaction d'un rapport de stage et soutenance devant un jury).

La délivrance du « Diplôme Supérieur de Notariat » par l'Université permet de solliciter une nomination en qualité de notaire dans un office existant ou créé.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par l'arrêté d'examen (voir scolarité). Le DESN est délivré aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Succès au contrôle des connaissances sanctionnant chacune des périodes de formation
- Obtention du certificat de fin de stage et succès à l'épreuve de présentation du rapport de stage

Diplôme supérieur de Notariat

OBJECTIFS

Le Diplôme Supérieur de Notariat est un diplôme mixte universitaire et professionnel, délivré par l'Université de Lorraine. Il constitue la voie universitaire d'accès à la profession de Notaire.

ORGANISATION DES ETUDES

Année 1

- Master 2 en droit spécialité « Droit Notarial »

Années 2 et 3

- Deux ans de stage, statut de salarié, avec participation à un enseignement dispense par l'Université, divisé en 4 semestrialités sanctionnées chacune par un examen.
- Un rapport de stage doit donner lieu à une soutenance qui doit intervenir au plus tard dans l'année civile suivant celle d'obtention de la dernière semestrialité (arrêté du 28 avril 2008). Il est donc possible de s'inscrire à l'Université dans le cadre d'une quatrième année de préparation au DSN afin de soutenir le rapport de stage.

CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès au Master 2 répond à des modalités spécifiques (sélection sur dossier et entretien).
- L'accès au DSN est de droit pour tout titulaire d'un Master 2 Droit Notarial.

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Année 1

- Inscription sur dossier au Master 2 Droit Notarial

Années 2 et 3

- Inscription à faire auprès du Service de la scolarité

Année 4

- Inscription auprès du Service de la scolarité permettant la soutenance du rapport de stage

ORGANISATION GÉNÉRAL DES ÉTUDES

Première année :

Enseignements du Master 2 Droit Notarial

Deuxième et troisième années :

2 ans de stage (statut de salarié, employé et rémunéré, à temps plein, avec affiliation à la Caisse de Retraite des Clercs, CRPCEN)

Participation à un enseignement dispensé par l'Université, divisé en 4 semestrialités sanctionnées chacune par des examens :

- Semestrialité 1 : Actes courants et techniques contractuelles
- Semestrialité 2 : Droit rural - Droit immobilier urbain
- Semestrialité 3 : Droit de la famille- Successions
- Semestrialité 4 : Droit des sociétés- Fiscalité

Stage professionnel :

Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois (rédaction d'un rapport de stage et soutenance devant un jury).

La délivrance du « Diplôme Supérieur de Notariat » par l'Université permet de solliciter une nomination en qualité de notaire dans un office existant ou créé.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par l'arrêté d'examen (voir scolarité). Le Diplôme Supérieur de Notariat est délivré aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Obtention du master 2 «Droit Notarial»
- Succès au contrôle des connaissances sanctionnant chacune des périodes semestrielles des deuxième et troisième années
- Obtention du certificat de fin de stage (cf. article 40 du décret du 5 juillet 1973) et succès à l'épreuve de présentation du rapport de stage

NOTES



RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Responsable de la Formation

Monsieur **Nicolas DAMAS**, Professeur de Droit Privé, Université de Lorraine, nicolas.damas@univ-lorraine.fr

Directeur adjoint

Monsieur **Guillaume MAIRE**, Maître de Conférences, Université de Lorraine, guillaume.maire@univ-lorraine.fr

CONTACTS ADMINISTRATIFS

Formation initiale pour les étudiants :

dseg-dsn-contact@univ-lorraine.fr

Formation Continue pour les salariés-es, professions libérales, agents du service public, demandeurs d'emploi :

Formation Continue Diplômante et Qualifiante par module

Régine TIJOU : 03 72 74 19 31 regine.tijou@univ-lorraine.fr

Formation Continue Qualifiante sur-mesure

Amélie CHEVRIER : 03 72 74 20 44 amelie.chevrier@univ-lorraine.fr

Plus d'informations sur notre site :
www.fac-droit.univ-lorraine.fr



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



FACULTÉ DE
DROIT
SCIENCES
ÉCONOMIQUES
& GESTION
DE NANCY